

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-17

L'an 2023, le 9 Juin à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – NATHALIE PEDRON – ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY – PIERRE LUCOT

ABSENTS EXCUSES : SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)
ALAIN BŒUF (PROCURATION A MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE)
FRANCK COUPECHOUX (PROCURATION A PASCAL BORTOT)
DOMINIQUE BLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : CHANTAL MARET

Date de convocation : 03/06/2023

Conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 11

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'ATSEM

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la proposition d'avancement de grade par voie de promotion interne ;

Vu la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne ;

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la création à compter du 8 juin 2023, d'un emploi d'agent permanent à temps non complet d'agent de maîtrise.

- la suppression d'un poste d'ATSEM.

Le Maire, Pascal BORTOT

